

Procès verbal des échanges – comité scientifique et technique du 28 avril 2021

La onzième séance du comité scientifique et technique (CST), créé par arrêté préfectoral du 15 février 2019 modifié, a eu lieu le 28 avril 2021 en visio-conférence, en présence de : cf. liste des présents en annexe.

MM. Rémy et Rouchès, géomaticiens, respectivement à la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres et à l'Établissement public du Marais poitevin, ont été invités par les membres du CST pour participer à cette séance de travail, afin de présenter l'état d'avancement de l'observatoire des pratiques agricoles et des actions en faveur de la biodiversité aquatique et terrestre.

1. point sur les diagnostics d'exploitation

a) état d'avancement

M. Jean-Marc Renaudeau présente l'état des lieux des diagnostics réalisés par la Chambre d'agriculture. 57 irrigants, sur les 60 concernés par la première tranche de construction de réserves de substitution, ont fait l'objet de la première phase d'élaboration des diagnostics.

22 diagnostics ont été restitués en totalité et les engagements individuels afférents ont été signés, grâce au cadre-type validé par la commission d'évaluation et de surveillance du 18 décembre 2020. Les orientations ont été retenues en fonction notamment des cartes du schéma directeur de biodiversité.

b) échanges

Christophe Bordes sollicite de la part de la Chambre d'agriculture des précisions concernant le périmètre des engagements collectifs de la profession agricole relatifs à l'IFT. M. Renaudeau indique que ces engagements concernent tous les irrigants impliqués par le projet de territoire pour la gestion de l'eau et son volet opérationnel, le contrat territorial de gestion quantitative. L'objectif chiffré de réduction des IFT de 50 % correspond à la moyenne calculée dans ce territoire.

M. Bretagnolle souligne la qualité du travail de diagnostic et de synthèse, en vue de la restitution aux membres du CST. Il estime que les diagnostics sont une étape incontournable et précieuse pour accompagner les exploitants dans la transition vers l'agroécologie. Il souhaite que la Chambre d'agriculture précise comment elle compte se prémunir du risque de non atteinte de cet objectif global, notamment si les exploitants de la première tranche ne réalisent pas un effort suffisant. Il préconise que l'effort de réduction de 50 % des IFT soit mesuré par tranche de construction, et non au terme de la construction des trois tranches. Il rappelle que le labour, destiné à gérer les plantes jugées indésirables dans les parcelles, n'est pas une alternative positive à l'usage des produits phytopharmaceutiques, car il a un impact non négligeable sur la santé des sols (cf. débats lors de précédents CST concernant l'agriculture de conservation des sols).

M. Renaudeau indique que la transition qui est enclenchée nécessitera des efforts conséquents de la part des irrigants et qu'un point d'étape sera réalisé lors de la réception de chaque tranche, afin de demander la mise en œuvre de mesures correctives, le cas échéant.

M. Brunet ajoute que, outre la montée en puissance effective de la production labellisée AB dans le bassin versant, la production labellisée HVE, de niveau 3, progresse rapidement et que le rythme de progression devrait prochainement être calqué sur celui de l'agriculture biologique.

MM. Bretagnolle et Dupuy s'interrogent désormais sur la contribution du CST à la mise en œuvre concrète de ces diagnostics.

M. Pernet estime que le diagnostic est un moment d'échanges et de réflexion privilégiés avec l'exploitant, qui doivent le conduire à évaluer la pertinence de certains choix et de certaines pratiques et les faire évoluer le cas échéant ; l'exemple du labour de terres basses dans le Marais poitevin est donné. Le labour ne doit pas être validé comme mesure en l'état, sans approfondir la réflexion avec l'exploitant.

M. Pugeaux indique que le labour n'a pas nécessairement un impact négatif, en fonction de la nature des sols en place et qu'il convient effectivement d'analyser cette technique en lien avec l'exploitant, notamment pour déterminer les raisons de ce choix.

M. Trimoreau rappelle qu'il est nécessaire de proposer des critères de qualification de la fonctionnalité des haies, afin de les proposer aux exploitants lors des diagnostics, ainsi que d'échanger sur les modalités pratiques de l'entretien des haies, qui peuvent avoir un impact important sur la préservation de la biodiversité.

M. Renaudeau indique que des conseils sont effectivement donnés pendant le diagnostic concernant les haies, ainsi que pendant les réunions collectives à destination des exploitants. Il ajoute que les restitutions des 60 premiers diagnostics seront achevées fin juin 2021, ce qui permettra la signature des engagements individuels avant le démarrage des travaux de la première tranche.

M. Bretagnolle souligne que l'enjeu est désormais centré sur la nature des engagements individuels et pose à nouveau la question du rôle du CST sur ces derniers.

M. Geay rappelle que les techniques de conservation des sols ne permettent pas, en l'état des connaissances, de maintenir le « capital sol » dans un état convenable de façon systématique et pose la question de l'identification, lors des diagnostics, de ce capital ainsi que des moyens utiles pour le préserver.

M. Chatelain précise que l'analyse de la synthèse des diagnostics et de la manière dont ils seront traduits fait partie intégrante des missions du CST, ce qui permet en outre d'améliorer de façon continue les modalités de leur élaboration et de leur restitution. Une synthèse sera présentée par la Chambre d'agriculture aux membres du CST une fois que tous les diagnostics de la phase 1 auront été réalisés.

M. Pernet propose qu'une équipe projet resserrée, issue du CST, se penche sur la question des gains attendus des engagements pris suite aux diagnostics.

M. Renaudeau indique que des ateliers « agro-écologiques » seront organisés dans les différentes parties du bassin versant pour sensibiliser les exploitants.

M. Martineau souhaite savoir comment seront identifiées les inter-cultures destinées potentiellement à être injectées dans des méthaniseurs.

M. Renaudeau indique que les irrigants doivent nécessairement le déclarer.

2. observatoire des pratiques agricoles et des actions en faveur de la biodiversité aquatique et terrestre

Julie Monroux présente la cartographie des territoires concernés par les irrigants exploitant des parcelles, pour la première tranche de construction des réserves. Elle précise que les cartes du schéma directeur seront finalisées pour la mi-mai 2021 sur le territoire des communes qui accueillent une réserve et fin juin pour territoires limitrophes, ce qui permettra aux irrigants de finaliser leurs engagements individuels.

M. Rémy présente les contours de l'application, qui servira de base à l'observatoire, ainsi que les éléments qui restent à construire.

Mme Berthier souhaite connaître les restrictions d'accès aux données.

M. Renaudeau rappelle que les données de base, confidentielles, ne seront pas accessibles au-delà des agents de la Chambre d'agriculture, de la DDT et de l'EPMP dument autorisés mais que les données relatives aux publications et synthèses, encadrées par le protocole d'accord et les arrêtés préfectoraux, seront accessibles au grand public.

M. Bordes souhaite que les données de base puissent être accessibles aux membres du CST et indique que l'échelle des rendus sera primordiale afin de déterminer l'incidence des engagements individuels sur l'eau et la nature. Il ajoute qu'il conviendra d'intégrer les données relatives aux inter-cultures, car le RPG, donnée de base de l'observatoire, ne comprend que les cultures principales.

M. Mouillot rappelle le contenu de l'observatoire, prescrit par l'arrêté du 23 octobre 2017 et précisé par l'arrêté du 20 juillet 2020, ainsi que les publications de synthèse à élaborer.

M. Trimoreau demande comment seront contrôlés les engagements individuels.

Mme Monroux et M. Mouillot indiquent que les engagements, une fois saisis dans l'application, feront l'objet d'un contrôle de premier niveau, prévu par le règlement intérieur de l'organisme unique de gestion collective, qui est l'EPMP dans ce bassin versant, et d'un contrôle de second niveau par les DDT territorialement compétentes.

M. Pernet souligne qu'il reste très attentif au portage de ce projet d'observatoire, notamment dans le contexte du remplacement attendu de M. Moureau, afin de capitaliser toutes les avancées positives obtenues dans le cadre des ateliers des territoires et de poursuivre rapidement sa construction.

M. Renaudeau remercie à nouveau M. Pernet pour l'appui méthodologique et sur le terrain qu'il a apporté à l'élaboration du schéma directeur et aux ateliers des territoires.

Le président de la chambre d'agriculture



Jean-Marc RENAUDEAU

Le directeur départemental des territoires



Thierry CHAVELAIN

Annexe : liste des participants au comité scientifique et technique du 28 avril 2021

- Monsieur Jean-Marc Renaudeau, Président de la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
 - Monsieur Thierry Chatelain, Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres
 - Monsieur Christian Geay – Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE)
 - Monsieur Christophe Bordes – Fédération départementale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques des Deux-Sèvres
 - Monsieur Nicolas Pugeaux – Négocier agricole Centre Atlantique
 - Madame Julie Monroux – Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
 - Monsieur Jean-Louis Moynier – Institut du végétal ARVALIS
 - Madame Florence Billard – Conseil départemental des Deux-Sèvres
 - Monsieur Alain Dupuy – Représentant le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
 - Monsieur Médéric Brunet – Directeur général de la coopérative agricole Sèvre et Belle
 - Monsieur Vincent Bretagnolle – Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
 - Monsieur Alexis Pernet – École Nationale Supérieure de Paysage
 - Monsieur Abraham Escobar-Gutierrez – INRA Nouvelle-Aquitaine
 - Monsieur Alexis Martineau – Groupe ornithologique des Deux-Sèvres (GODS)
 - Madame Caroline Berthier – Office français de la biodiversité (OFB)
 - Monsieur Yohan Trimoreau – Office français de la biodiversité (OFB)
-
- Monsieur Cyril Mouillot – DDT des Deux-Sèvres, secrétaire de séance

Invités :

- M. Florian Rémy, géomaticien – Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
- M. Maxime Rouchès, géomaticien – Etablissement public du Marais poitevin

Étaient excusés :

- Madame Léna Abasq – BRGM Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur Guy Proust – Association Prom'haies
- Madame Afsaneh Lellahi – Terres Inovia